



COMMUNE DE MAIRIE SAINT-CYPRIEN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de MAIRIE SAINT-CYPRIEN s'est réuni sous la présidence de Marc ARCHER, Maire, suivant convocation transmise le 24 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ARCHER Marc, MEUNIER-FAVIER Rachel, CARUANA Laurent, PERRIN Alain, BERTHET-MARTINEZ Françoise, SONNTAG Jean-Jacques, DUCHIER Eric, DUPIN Michel, FIALON Béragère, TURC Jean-Edouard, GIRAUD Karine, PIN Grégory, LINOSSIER Laurent, FLAMENT Cécilia, ROYON Pierre-Yves

Excusé ayant donné procuration : BROSSIER Michelle à FLAMENT Cécilia, BRUSQ Pascal à LINOSSIER Laurent, LANCRY FORESTIER Laura à FIALON Béragère

Secrétaire de séance : MEUNIER-FAVIER Rachel

Nombre de conseillers :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 18

La séance du conseil municipal débute à 19:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Rachel MEUNIER-FAVIER.

Le président de la séance, Marc ARCHER, rappelle l'ordre du jour :

1. Vote du Compte Financier Unique
2. Affectation du Résultat 2025
3. Vote des subventions aux associations
4. Approbation des Taux 2026 TFB, TFNB TH résidence secondaire
5. Vote du Budget 2026
6. TARIFS COMMUNAUX 2026

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-007 - Vote du Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Saint-Cyprien ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Cyprien ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	61

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Receives	Prévision budgétaire totale	A	3 047 780,34	1 909 040,27	4 956 820,61
	Recettes réalisées (1)	B	609 427,40	2 106 687,24	2 716 114,64
	Restes à réaliser	C	1 109 684,60	0,00	1 109 684,60
Dépenses	Autonomie budgétaire totale	D	3 139 678,29	3 844 288,61	6 983 966,90
	Dépenses réalisées (1)	E	763 977,06	1 494 657,50	2 199 234,56
	Restes à réaliser	F	312 033,60	0,00	312 033,60
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (1+)	G = B - E	-100 149,58	614 229,65	516 079,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (1+)	H	91 879,95	1 939 227,64	2 031 107,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	-6 269,71	2 563 457,29	2 647 187,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (1+)	I = C - F	797 531,00	0,00	797 531,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	791 261,29	2 563 457,29	3 354 718,58

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas participé à ce vote :

- Approuve le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-008 - Affectation du Résultat 2025

En tenant compte du CFU 2025, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le résultat doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser.

2025					
	RESULTAT CFU2024	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	91 879,95 €	6 269,71 €	312 033,60 1 109 564,60	797 531,00 €	791 261,29 €
FONCTIONNEMENT	1 939 227,64 €	2 562 957,74 €			2 562 957,74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025.					2 562 957,74 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					2 562 957,74 €
TOTAL AFFECTE AU 002 fonctionnement					2 562 957,74 €
Total affecté au c/ 1068 :					
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025					
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement					
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPENDRE (LIGNE 001)					- 6 269,71 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE l'affectation du résultat 2025 du budget principal telle qu'exposée ci-dessus.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-009 - Vote des subventions aux associations

Type	ASSOCIATION CYPRIENNOISE	2026 proposition	2026 subv excep	BUDGET 2026	Remarques 2026
	8574 - Subv. Fenc. Assoc. & autres personnes de droit privé		4 000,00 €	4 000,00 €	somme en plus au cas ou
A	AMNHM (ÉCOLE DE MUSIQUE)		150,00 €	150,00 €	si audition à l'église
A	CHASSE	320,00 €		320,00 €	
A	COMITE DES FETES	6 300,00 €	1 000,00 €	6 300,00 €	aide fête patronale
A	F.N.A.C.A.	0,00 €		0,00 €	arrêt de la FNACA le 20/03/2026
A	LES PRIMEVERES - DANSE	1 140,00 €		1 140,00 €	
A	LES PRIMEVERES - PEINTURE	320,00 €		320,00 €	pas de biennale
A	LES PRIMEVERES - MARCHÉ	320,00 €		320,00 €	
A	LES PRIMEVERES - THEATRE	320,00 €		320,00 €	
A	SAINT-CYP LOISIRS DETENTE	320,00 €	350,00 €	700,00 €	si voyage 350€ sup
A	BOU DES ECOLES	1 000,00 €		1 000,00 €	
A	U C A Y	320,00 €		320,00 €	
A	LES CLASSARDS ET INTERCLASSES	320,00 €	350,00 €	670,00 €	si classard en 2026 !
A	LES BARJOTRUCKS 42	320,00 €		320,00 €	ne font rien sur St Cyprien !
A	RETRO COURSES 42	320,00 €		320,00 €	
A	ROPANS D'ACCORD	320,00 €		320,00 €	
S	AMICALE DES BOULES	320,00 €	400,00 €	720,00 €	320€ car pas d'adhérant puisque fermeture travaux
S	FC BONSON / ST CYPRIEN	1 200,00 €	200,00 €	1 400,00 €	à rectifier si nécessaire après demande effectif
S	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600,00 €		600,00 €	
S	JUDO : YOGA	2 050,00 €		2 050,00 €	à rectifier si nécessaire après demande effectif
S	KICKBOXING 42	0,00 €		0,00 €	pas d'AG et pas sur St Cyp en 2026
S	ST CYP RUNNERS	650,00 €	500,00 €	1 150,00 €	subv pour secouriste à verser en septembre pour relais tabot
ns	TENNIS CLUB	1 270,00 €		1 270,00 €	à rectifier si nécessaire après demande effectif
S	TENNIS DE TABLE	320,00 €		320,00 €	
S	VOLLEY BALL	2 280,00 €		2 280,00 €	à rectifier si nécessaire après demande effectif
X	AFN TELETHON			0,00 €	
Z	C A T M (Monsieur BONITO)	50,00 €		50,00 €	
Z	O.D.E.N.	50,00 €		50,00 €	
Z	LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES	0,00 €		0,00 €	
Z	O.C.C.E. GROUPE SCOLAIRE	1 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	participation au voyage
Z	ONAC office nationale Bieuet	50,00 €		50,00 €	
Z	PREVENTION ROUTIERE	100,00 €		100,00 €	
Z	SAPEUR POMPIERS St Just et Sury		400,00 €	400,00 €	
	TOTAUX	21 170,00 €	7 850,00 €	29 020,00 €	

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-010 - Approbation des Taux 2026 TFB, TFNB TH résidence secondaire

L'article 16 de la loi n°2019-1479 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En 2021, le transfert de la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, a porté le taux à 36.91%. Ce taux de référence est égal à la somme du taux communal (21.61%) et du taux départemental (15.30%) fixés par les assemblées délibérantes en 2020.

Pour mémoire Le taux de TH a été voté à nouveau par les communes et EPCI (règle de lien avec les taux des taxes foncières) en 2023.

Il avait été mentionné que le taux de la taxe foncière serait augmenté une seule fois pour le mandat.

Aussi il est proposé de voter les taux comme suit :

Taux en %	2023	2024	2025	2026
Taxe sur le foncier bâti	39.91 %	36.91 %	39.91 %	39.91%
Taxe sur le foncier non bâti	43.53 %	43.53 %	43.53 %	43.53%
Taxe Habitation	12.09 %	12.09 %	12.09 %	12.09 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** les taux proposés ci-dessus pour le budget 2026.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-011 - Vote du Budget 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération relative à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du 05 mars 2026 relative à la reprise anticipée des résultats 2025,

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2026 de la Commune,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE à l'unanimité, le budget primitif 2026 en équilibre pour la Commune, tel qu'il est annexé.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-012 - TARIFS COMMUNAUX 2026

Comme pour chaque exercice budgétaire, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs municipaux. M. Le Maire propose les tarifs 2025 tels que présentés ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2024	Tarifs 2025
DROITS DE PLACE		
Le mètre linéaire	0,37 €	0,37 €
DROITS DE STATIONNEMENT (par jour et par m²)		
- Les 100 premiers m²	0,40 €	0,40 €
- au-delà de 100 m²	0,25 €	0,25 €
REDEVANCE POUR OCCUPATION IRREGULIERE DU DOMAINE PUBLIC		
- forfait par demi-journée (matin ou après-midi)	37 €	37 €
- forfait pour la journée complète	72 €	72 €
NETTOYAGE SALLE DES FETES ET COMPLEXE POLYVALENT		
Associations	55 €	55 €
LOCATION DE MATERIEL		
- Table (6 places)	2,80 €	2,60 €
- Banc	0,60 €	0,60 €
- Table (4 places)	1,60 €	1,60 €
- Chaise	0,40 €	0,40 €

CIMETIERE		
Prestations	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Caveaux		
- Carré 5 – n° 2 (6/8 places)	2 800 €	2 800 €
- Carré 5 – n° 7 (6/8 places)	2 700 €	2 700 €
Partie Extension – caveau 4 places	2 520 €	2 520 €
Partie Extension – caveau 6 places	3 120 €	3 120 €
Concession		
- par m² pour 15 ans (TTC)	70 €	70 €
- par m² pour 30 ans (TTC)	130 €	130 €
- par m² pour 50 ans (TTC)	250 €	250 €
Columbarium		
- Concession de case pour 5 ans (TTC)	112 €	112 €
- Concession de case pour 10 ans (TTC)	214 €	214 €
- Concession de case pour 15 ans (TTC)	300 €	300 €
Cavumes		
- Concession pour 5 ans (TTC)	135 €	135 €
- Concession pour 10 ans (TTC)	270 €	270 €
- Concession pour 15 ans (TTC)	400 €	400 €

Taxe inhumation	45 €	45 €
Taxe exhumation	45 €	45 €
Vacation funéraire	25 €	25 €
Epannage de cendres	30 €	30 €
<i>Occupation du caveau communal</i>		
- Les 3 premiers mois (pour les habitants de la commune)	gratuits	gratuits
- A partir du 4 ^{ème} mois (pour les habitants de la commune)	1 € / jour	1 € / jour
- Dès le 1 ^{er} jour (pour les personnes extérieures)	1 € / jour	1 € / jour

Prestations	Tarifs 2024	Tarifs 2025
BULLETIN MUNICIPAL		
- 1/12 de page	75€	75 €
- 1/6 de page	100 €	100 €
- ¼ de page	150 €	150 €
- ½ de page	300 €	300 €
- 1 page	600 €	600 €

Ouï et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs communaux tels que décrits ci-dessus pour l'année 2026.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

Marc ARCHER indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19:40.

Le président de séance,
Marc ARCHER, Maire



Le secrétaire de séance,
Rachel MEUNIER-FAVIER, 1ère Adjointe au Maire